

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE SERRES  
DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021 À 18H30**

AFFICHÉ LE : 07/04/2021

Le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal afin de pouvoir respecter les mesures barrières liées à la crise de la COVID 19, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire.

Date de convocation : 26 mars 2021

Présents : Messieurs et Mesdames Andrée ROUX, Jacqueline JANIEC, Fabien ENGELIBERT, Édith BORNANCIN, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Vivien BACARESSE, Marie BOUEZDA-CABANE et Monique DESTIENNE.

Pouvoirs : Monsieur Alain FAYADA à Madame Jacqueline JANIEC, Monsieur Boris CHAPON à Monsieur Daniel ZANÉ et Madame Danièle MONTEIL à Madame Andrée ROUX.

Absents : Madame Catherine ROUVIERE et Monsieur Dario VIOLA.

La séance est ouverte à 18h42.

Madame Édith BORNANCIN a été nommée secrétaire.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 04 mars 2021 a été approuvé à **l'unanimité**.

Madame la Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'élaboration de la carte communale. L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.

**1 – D08\_010421 – APROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE**

Madame la Maire présente le Compte Administratif de la commune par chapitre et indique que celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	334.884,88 €
Recettes de fonctionnement	402.069,14 €
Résultat 2020	<b>67.185,26 €</b>

Dépenses d'investissement	314.465,06 €
Recettes d'investissement	378.078,23 €
Résultat 2020	<b>63.613,17 €</b>

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE SERRES  
DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021 À 18H30**

AFFICHÉ LE : 07/04/2021

---

La Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, elle est appelée à se retirer au moment du vote du Compte Administratif et qu'en conséquence, la présidence de l'assemblée sera assurée par Madame Monique DESTIENNE, doyenne de l'assemblée.

Madame la Maire quitte la salle, Madame DESTIENNE prend la présidence et demande au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2020 de la commune chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020.

**2 – D09\_010421 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE**

Madame la Maire propose au Conseil municipal de constater les résultats 2020 de la commune sur le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Percepteur d'Anduze. Le Conseil municipal constate que le compte de gestion 2020 de la commune, visé et certifié conforme au Compte Administratif par Madame la Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2020.

**3 – D10\_010421 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 DE LA COMMUNE**

Madame la Maire fait constater que le Compte Administratif 2020 de la commune va dégager un excédent de fonctionnement de 67.185,26 € et donc un excédent cumulé de 184.613,57 €. Elle propose d'affecter ce résultat de la façon suivante :

002 : recettes de fonctionnement : 100.000,00 €

1068 : recettes d'investissement : 84.613,57 €

Et propose ensuite d'affecter en recettes d'investissement au compte 001 l'excédent d'investissement cumulé de 138.104,19 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 de la commune.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE SERRES  
DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021 À 18H30**

AFFICHÉ LE : 07/04/2021

---

#### **4 – D11\_010421 – VOTE DES TAXES LOCALES**

Madame la Maire propose de ne pas augmenter les taux sur les taxes communales pour l'année en cours, comme c'est le cas depuis 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, maintient les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 37,05%  
(12,40% pour la commune – identique à 2020 - et 24,65% pour le taux Départemental qu'il faut désormais faire apparaître)
- Taxe foncière (non bâti) : 46,00%

#### **5 – D12\_010421 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame la Maire présente la liste des associations de la commune qui peuvent prétendre à une subvention. Elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur le montant maximum des sommes à verser à ces associations si le dossier avec pièces justificatives qu'elles présenteront est accepté. Le dossier devra présenter un compte rendu détaillé des activités de l'année précédente ainsi que celles envisagées. Le montant versé correspondra aux projets présentés.

**A.S.C.** : 2 500 €

Pour cette association, Mesdames Danièle MONTEIL et Monique DESTIENNE en tant que membres du bureau ne prennent pas part au vote.

Vote : pour à l'unanimité

**A.I.P.E « ENSEMBLE POUR LES ENFANTS »** : 300 €

Vote : pour à l'unanimité

**O.C.C.E** : 300 €

Vote : pour à l'unanimité

**COMITÉ DES FÊTES** : 1.150 €

Vote : pour à l'unanimité

**CLUB « le Bel automne »** : 350 €

Vote : pour à l'unanimité

**Société de chasse « la Diane »** : 200 €

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE SERRES  
DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021 À 18H30**

AFFICHÉ LE : 07/04/2021

Vote : pour à l'unanimité

Soit un total de 4 800 €

**6 – D13\_010421 – BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE**

Madame la Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget 2021 de la commune par chapitre :

Le Budget Primitif de la commune s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	<b>517 348,00 €</b>
RECETTES	<b>517 348,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	<b>511 250,76 €</b>
DÉPENSES	<b>511 250,76 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget de l'année 2021 voté par chapitre.

**7 – D14\_010421 – ÉLABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE**

La commune est actuellement régie par le Règlement National d'Urbanisme qui ne répond pas toujours aux spécificités du territoire communal.

La délibération n° D35\_051020 portant sur le choix d'une carte communale comme document d'urbanisme a été prise le 05 octobre 2020.

Une consultation de bureaux d'études a été réalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 avec l'accompagnement du C.A.U.E 30.

La carte communale permettra de déterminer des zones constructibles et des zones inconstructibles afin de mieux organiser et de maîtriser le développement communal.

Elle permettra également de restaurer le droit de préemption, elle transfèrera obligatoirement à la Commune la compétence pour la délivrance des permis de construire.

Enfin, la carte communale pourra identifier et localiser un ou plusieurs éléments présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique et définir, si nécessaire, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

Le Conseil municipal :

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE SERRES  
DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021 À 18H30**

AFFICHÉ LE : 07/04/2021

**DÉCIDE**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, de confier l'élaboration de la carte communale sur l'ensemble du territoire communal à Madame Jacqueline VINCENT, architecte D.P.L.G,

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tout contrat, avenant ou marché de prestation intellectuelles ou de services, nécessaires à l'élaboration de la carte communale.

La séance est levée à 19h55.

<b>DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021</b>
--

<b>N°</b>	<b>OBJET</b>
D08_010421	APROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE
D09_010421	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE
D10_010421	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 DE LA COMMUNE
D11_010421	VOTE DES TAXES LOCALES
D12_010421	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
D13_010421	BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE
D14_010421	ÉLABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE

La Maire  
Andrée Roux